



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

CONVOCACTION : 29 JUIN 2020

AFFICHAGE : 29 JUIN 2020

PRESENTS : AUBERT Gwenola, CANTENEUR Bruno, DEBIEVE Pascal, JEANPIERRE Vincent, KIRSCH Michèle, LACRESSE Bernard, PELTRE Béatrice, POIREL David, RELTIENNE Guillaume, SCHOLZ Laurent, SEYBOLD Christophe,

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES : /

POUVOIR : /

MEMBRES AYANT DELIBERE : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : POIREL David

20 H 00 : Madame le Maire ouvre la séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les conseillers élus dont les résultats ont été constatés aux procès-verbaux des élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, sont présents.

A 20 h 00, la séance est ouverte par Mme KIRSCH Michèle, 2^{ème} Adjointe sortante qui passe la parole à M. LACRESSE Bernard, plus âgé des membres présents du conseil municipal qui déclare installer Mme AUBERT Gwenola, M. CANTENEUR Bruno, M. DEBIEVE Pascal, M. JEANPIERRE Vincent, Mme KIRSCH Michèle, Mme PELTRE-ZEIMET Béatrice, M. POIREL David, M. RELTIENNE Guillaume, M. SCHOLZ Laurent, M. SEYBOLD Christophe dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. POIREL David.

ELECTION DU MAIRE :

Au premier tour de scrutin, **Mme KIRSCH Michèle**, seule candidate ayant obtenu dix voix, soit la majorité absolue, **a été proclamée Maire** et immédiatement installée (sur 11 bulletins, un blanc à déduire, soit 10 suffrages exprimés, donc majorité absolue : 6).

Le conseil décide par vote **de fixer le nombre des adjoints à deux**.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Au premier tour de scrutin, **M. JEANPIERRE Vincent**, seul candidat ayant obtenu dix voix, soit la majorité absolue, **a été proclamé 1^{er} Adjoint** et immédiatement installée (sur 11 bulletins, un blanc à déduire, soit 10 suffrages exprimés, donc majorité absolue : 6).



ELECTION DU 2° ADJOINT :

Au premier tour de scrutin, **M. DEBIEVE Pascal**, seul candidat ayant obtenu dix voix, soit la majorité absolue, a été proclamé **2° Adjoint** et immédiatement installée (sur 11 bulletins, un blanc à déduire, soit 10 suffrages exprimés, donc majorité absolue : 6).

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour de cette réunion, le vote des indemnités du maire et des adjoints. Le conseil municipal accepte cette proposition.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art L.2123-17, Art L.2123-20 et suivants,

Vu la Loi organique N°92-175 du 25/02/1992,

Vu la Circulaire du 15/04/1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (JO 31/05/1992),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget Municipal,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints, et leurs prises de fonctions effectives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de **FIXER** avec effet à compter de l'installation du Conseil Municipal, soit le 3 Juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, dans la limite maximale :

MAIRE : Mme KIRSCH Michèle

18 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique

1° ADJOINT : M. JEANPIERRE Vincent

4,70 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique

2° ADJOINT : M. DEBIEVE Pascal

4,70 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de confier une délégation de pouvoirs au Maire et le charge pour la durée du mandat :

- **De procéder** dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.



- **De prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- **De décider** de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- **De passer** les contrats d'assurance.
- **De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- **D'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- **D'accepter** les remboursements des indemnités de sinistre.
- **D'intenter**, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)

L'Assemblée rédige une liste préparatoire à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste doit comporter 24 noms de personnes inscrites aux rôles communaux. C'est le directeur des Services Fiscaux qui choisira parmi cette liste les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants qui constitueront au final la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
AUBERT Gwenola	AUBRY Sophie
CANTENEUR Bruno	BUR Jean-Claude
DABONOT Christian	COSSIN Adeline
DEMOYEN Gérard	DEBIEVE Pascal
HADOT Françoise	GLOECKLER Martial
JEANPIERRE Vincent	MISMER Yoann
KIRSCH Michèle	NICLAS Claude
LACRESSE Bernard	PELTRE-ZEIMET Béatrice
PELTRE Hervé	PETIT Christine
PETIT Elisabeth	POIREL David
RELTENNE Guillaume	SEYBOLD Christophe
SCHOLZ Laurent	SIMON Pierre

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

Le Conseil Municipal doit désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

DESIGNATION des membres de la C.A.O

PRESIDENT : Mme KIRSCH Michèle



MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CANTENEUR Bruno	LACRESSE Bernard
DEBIEVE Pascal	RELTENNE Guillaume
JEANPIERRE Vincent	SEYBOLD Christophe

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

- **MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT 54 : MMD 54**
M. JEANPIERRE Vincent - TITULAIRE
M. LACRESSE Bernard - SUPPLEANT
- **SPL GESTION LOCALE**
M. LACRESSE Bernard
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON : CC SANON**
Mme KIRSCH Michèle – TITULAIRE
M. JEANPIERRE Vincent – SUPPLEANT
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECRETARIAT ARRSV : SIS ARRSV**
MME KIRSCH Michèle
MME PELTRE-ZEIMET Béatrice
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX D'ARRACOURT : SIT ARRACOURT**
M. CANTENEUR Bruno – TITULAIRE
M. SCHOLZ Laurent – TITULAIRE
M. RELTENNE Guillaume – SUPPLEANT
- **SI SCOLAIRE DU SANON : SIS DU SANON**
MME KIRSCH Michèle
MME AUBERT Gwenola
- **SI DU COLLEGE D'EINVILLE**
MME PELTRE-ZEIMET Béatrice
M. SEYBOLD Christophe
- **SI DES EAUX DE BENAMONT**
M. JEANPIERRE Vincent
M. DEBIEVE Pascal

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Michèle KIRSCH,

